

**Le très hon. M. Howe:** Je pourrais peut-être signaler, pour épargner du temps, que toutes ces filiales n'existent plus. Toutes les entreprises de la Polymer sont maintenant exploitées par la société Polymer même. Au début, afin de mettre l'usine en marche, on a permis à la Dow d'exploiter l'établissement de styrène.

**M. Knowles:** Et le butadiène?

**Le très hon. M. Howe:** Non. La Polymer s'est toujours occupée du butadiène, mais la finition du caoutchouc était confiée à une autre société établie par l'industrie. La Polymer s'occupe maintenant de l'exploitation de tous ses biens.

**M. Knowles:** Très bien. Cela veut dire que je peux abrégé mes remarques à ce sujet. Je tiens à signaler, cependant, que je suis très heureux que le Gouvernement ait donné suite au vœu f) du comité des dépenses de guerre qui a examiné les affaires de la Polymer il y a environ huit ans. Ce vœu est consigné à la page 867 des *Journaux* du samedi 12 août 1944. Le comité avait proposé, le plus tôt possible après la guerre, une réorganisation en ce sens. On a recommandé spécifiquement que la Polymer exploite toute son entreprise. Il m'est agréable de constater que le Gouvernement donne parfois suite aux vœux des comités.

**Le très hon. M. Howe:** Toujours.

**M. Knowles:** Pas toujours.

**L'hon. M. Abbott:** Il donne suite à toutes les bonnes propositions.

**M. Fulton:** Sans vouloir m'étendre sur la question, j'aimerais revenir un instant sur la proposition de l'honorable représentant d'Annapolis-Kings. Il a dit qu'il serait préférable, à son avis, de présenter une mesure législative à laquelle l'accord serait annexé. Nous pourrions ainsi examiner les dispositions de l'entente plus facilement qu'en nous reportant aux détails assez incomplets qui figurent au crédit à l'étude. Mais, puisqu'il nous faut tenir sur ce plan, j'aimerais demander au ministre, que ce soit le ministre du Commerce ou celui des Finances, pourquoi on a décidé dans ce cas de consacrer 8 millions à des obligations. D'après moi, les titres sont d'usage courant; ils ont leur utilité dans les sociétés privées où l'on désire souvent effectuer une distribution des capitaux, ce qu'on fait souvent par le rachat des obligations. Les dispositions du fisc rendent très commode l'emploi de ce régime. Mais comme il ne peut être question de problèmes fiscaux entre une société de la Couronne et la division de l'impôt sur le revenu (ou le ministère du Revenu national dans le cas actuel), je me demande pourquoi on passe par toutes les formalités

nécessaires pour l'émission d'obligations? Le ministre peut-il nous dire pourquoi on agit ainsi?

**Le très hon. M. Howe:** Oui.

**M. Fulton:** Pourquoi ne s'en tient-on pas aux actions ordinaires?

**Le très hon. M. Howe:** On a examiné toute la situation pour savoir quel devrait être le montant affecté et on a pensé, que, bon an mal an, la société pourrait verser facilement des dividendes sur un capital-actions de 30 millions. On a pensé qu'on devrait ajouter une disposition prévoyant d'autres réductions ne serait-ce que pour équilibrer le poste relatif à la dépréciation. Il s'agissait alors simplement de se servir de son jugement pour établir la valeur des actions ordinaires. Nous aurions pu dire 38 millions en actions ordinaires, mais nous avons opté pour 30 millions et avons prévu une série d'obligations pour le solde figurant encore dans les livres du Gouvernement.

**M. Fulton:** Se propose-t-on de racheter ces obligations et d'amortir ce capital?

**Le très hon. M. Howe:** C'est juste.

**M. Fulton:** Peut-on nous dire de quelle façon on procédera? Le fera-t-on en un an?

**Le très hon. M. Howe:** Les séries d'obligations arrivent à échéance à raison de un million par année.

**M. Murphy:** Je me demande si une, en particulier, des déclarations qu'a faites le ministre est exacte. Je voudrais que tout soit bien clair. En réponse à la question qu'a posée un député au sujet de l'expansion de la Polymer, le ministre a dit que si une nouvelle expansion devenait nécessaire elle serait financée à même la réserve de dépréciation. Eh bien, j'avoue que je ne comprends pas; je ne vois pas comment on peut procéder à une expansion à même la dépréciation...

**Le très hon. M. Howe:** L'honorable député trouvera, je crois, que la plupart des expansions s'effectuent à même le compte-dépréciation. Il est parfaitement juste de réinvestir le compte-dépréciation dans des biens durables. La Polymer a payé les agrandissements, au coût de quelque 30 millions avec son propre argent; elle les a payés, en grande partie, à même son compte de dépréciation.

Le compte-dépréciation représente de l'argent comptant pour la compagnie, et si ces fonds en espèces sont suffisants, de futures expansions pourraient vraisemblablement s'effectuer par prélèvement sur ce compte.